



Exceller dans la synergie

**PRESENTATION
DE LA
MAISON DE L'ENTREPRISE DU BURKINA FASO (MEBF)**

PLAN DE L'EXPOSE

**RAPPEL DES MISSIONS ET OBJECTIFS DE LA
MEBF**

**LE MANAGEMENT STRATEGIQUE ET LA
RECHERCHE DE SYNERGIE**

LE DISPOSITIF OPERATIONNEL DE LA MEBF

QUELQUES RESULTATS

1. RAPPEL DES MISSIONS ET OBJECTIFS DE LA MEBF

Le concept de « Maison de l'Entreprise », est né dans le cadre des activités du Projet d'Appui au Secteur Privé (PASP), initié par la Banque Mondiale sur la période 1994-2000, dans un contexte où la volonté largement partagée était de rénover et de moderniser le dispositif d'appui au secteur privé (restructuration de la Chambre de Commerce, de l'Office National du Commerce Extérieur et du Conseil Burkinabè des Chargeurs).

les bailleurs de fonds et les organismes d'appui, indiquait un problème de coordination générale au niveau du dispositif d'ensemble d'appui qui se traduit par « des objectifs peu précis, des chevauchements multiples et une absence navrante de concertation

- L'existence d'une multitude de programmes d'appui au secteur privé, financés par les bailleurs de fonds mais qui manquaient d'une plateforme de convergence ;
- L'existence d'une quarantaine d'organismes d'appui au secteur privé dont les efforts conjoints ne sont pas mis en synergie
- Le manque de complétude dans la gamme de services d'appui fournis au secteur privé.

1. RAPPEL DES MISSIONS ET OBJECTIFS DE LA MEBF (suite)

Suite à ces analyses, il a alors été préconisé la mise en place d'une structure plateforme spécialisée et chargée d'établir le lien permanent entre les besoins du secteur privé et les instruments d'appui à l'entreprise. Convaincue de l'importance du projet et par souci de délégation de service pour une meilleure complémentarité, la Chambre de Commerce se charge de la coordination de l'initiative, sous l'impulsion du Bureau Consulaire et le management technique de la Commission chargée de la promotion du secteur privé.

C'est ainsi qu'après de nombreuses études et concertations avec l'Etat, les bailleurs de fonds et les représentants du secteur privé, la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso a été juridiquement constituée le 10 septembre 2002 sous le statut d'une association de droit privé et reconnue à travers le récépissé N° 2002-557/MATD/SG/DGAT/DLPAP du 27 décembre 2002, avec pour objet l'appui au développement du secteur privé.

1. RAPPEL DES MISSIONS ET OBJECTIFS DE LA MEBF (suite)

La Maison de l'Entreprise du Burkina Faso se veut un outil fédérateur léger et dynamique au service des entreprises privées du Burkina. Elle vise à permettre d'une part à l'entrepreneur d'accéder en un seul lieu à une offre structurée de services qui lui sont dédiés, d'autre part d'assurer une meilleure synergie des actions des bailleurs de fonds et des organismes d'appui. Elle a pour missions :

- la mise en place d'un dispositif d'accueil, d'écoute et d'orientation vers les programmes d'appui au secteur privé, financés par les bailleurs de fonds ;
- l'exécution de programmes d'appui au secteur privé financés par les bailleurs de fonds ;
- un rôle d'interface avec les administrations, les institutions d'appui au secteur privé et les prestataires de services en matière d'information économique, de conseils, de formation et de formalités d'entreprises ;
- et toute activité ou opération annexe ou connexe nécessaire à l'accomplissement de son objet.

2. MANAGEMENT STRATEGIQUE ET RECHERCHE DE SYNERGIE

Consensus des acteurs-clé à la création de la MEBF : Etat, secteur privé, Chambre de Commerce, Patronat, structures d'appui et bailleurs de fonds

Structure de type privé créée en 2002 avec un Conseil d'Administration dominé par le secteur privé : 4 pour les entreprises privées, 3 pour les associations professionnelles, 1 pour la Chambre de Commerce, 1 pour le Patronat, 1 pour le collège des institutions d'appui au secteur privé et 2 pour l'Etat

Lien stratégique avec la Chambre de Commerce qui, outre le siège occupé par le Directeur Général, détient 5 [élus consulaires] des 7 sièges réservés au secteur privé

Plateforme coordonnée à masse critique de services : une quarantaine de lignes de produits

Staff central : 30 agents

Siège et 3 antennes régionales

614 membres dont 118 groupements professionnels : ce qui élargit le spectre de membres de second degré de la MEBF

Plus de 8.000 usagers par an : créateurs d'entreprises, chèques services, FSCP CIDE...

Forte implication et relations de travail permanente avec les organismes d'appui : causeries économiques, site portail, Bourse de Projets, promotion des services conseil...

Gestion de programmes financés par les bailleurs de fonds : Banque Mondiale, Union Européenne, CCI, BPC Canada, coopération décentralisée belge...

3. DISPOSITIF OPERATIONNEL DE LA MEBF

Plusieurs programmes d'appui dont certains initiés de différents bailleurs de fonds sont logés au sein de la MEBF. L'ensemble des interventions porte sur le cadre institutionnel, l'appui direct, l'accompagnement, l'information et la communication, la coordination et la recherche de synergie dans les interventions des structures d'appui.

Ces programmes sont répartis actuellement en quatre (4) pôles essentiels :

- les services de l'appui-conseil,
- les opérations de renforcement de capacités,
- l'information économique et juridique
- les formalités d'entreprise.

3. DISPOSITIF OPERATIONNEL DE LA MEBF (suite)

1. Les services de l'appui-conseil :

La MEBF met à la disposition des entrepreneurs et associations professionnelles des services d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement. Deux (2) familles de produits dérivent de ces services :

Service Accueil-Guidance-Information (SAGI)

- Ecoute des besoins des promoteurs,
- Validation des idées projets ;
- Information sur les structures d'appui au secteur privé et les partenariats;
- Séminaires de création d'entreprise et de développement d'affaires ;
- Animation de programmes d'information avec les médias;
- Animation d'un site portail du secteur privé;
- Organisation de causeries économiques

3. DISPOSITIF OPERATIONNEL DE LA MEBF (suite)

1. Les services de l'appui-conseil :

Service Accompagnement (SAC)

- Appui pour l'accomplissement des formalités d'introduction au Fonds de Soutien à Coûts Partagés (FSCP), aux chèques-services, etc. ;
- Diagnostic flash ;
- Appui en ingénierie financière ;
- Facilitation de l'accès au crédit ;
- Benchmarking et développement de l'esprit d'entreprendre ;
- Appui à la structuration des organisations professionnelles ;
- Organisation des Journées de l'Entreprenariat Burkinabé.

3. DISPOSITIF OPERATIONNEL DE LA MEBF (suite)

2. Les opérations de subvention dont l'objectif fondamental est de renforcer les capacités du secteur privé par une intermédiation facilitée entre l'offre et la demande de services d'appui

A. Le Fonds de Soutien à Coûts Partagés (FSCP): un programme de la Banque Mondiale

- La MEBF dispose d'un Fonds de Soutien à Coûts Partagés (FSCP) mis en place en collaboration avec la Banque mondiale. Ce fonds a pour vocation de renforcer les capacités des groupements professionnels et des entreprises en finançant partiellement les services non financiers dans les domaines de la consultance et de la formation.
- Trois (3) types de produits sont mis à la disposition des entreprises et des associations professionnelles :
 - la Subvention pour les Activités de Consultance (SUBAC) ;
 - la Subvention pour l'Administration d'un Cours de formation Existant (SACE) ;
 - la Subvention pour l'Innovation et le Développement de Modules de Formation (SIDEMOF).
- Le montant maximal de la subvention est de 70.000\$US, avec une prise en charge de 50% (cas des entreprises) ou de 75% (cas des associations professionnelles) du coût de l'activité.

3. DISPOSITIF OPERATIONNEL DE LA MEBF (suite)

2. Les opérations de subvention

B. Les chèques services : un programme de l'Union européenne

- Le chèque service est un mécanisme de subsideation permettant aux entreprises d'acquérir du savoir faire externe à un prix réduit.
- Le taux de subsideation est dégressif et l'intervention n'excède pas excéder la somme de 1 950 000 F CFA.
- La subvention est de 90% ; 85% et 80%
- La PME achètera, avec paiement préalable, les chèques-services
- Les coûts éligibles recouvrent :
 - les honoraires du prestataire ;
 - les frais de déplacement et les frais de séjour éventuels ;
 - les frais administratifs.

3. DISPOSITIF OPERATIONNEL DE LA MEBF (suite)

3. L'information économique

Le Centre d'Information et de Documentation Economique (CIDE) collecte et diffuse des informations sur l'entreprise et son environnement :

- pour aider les entreprises dans leur recherche d'information sur les marchés
- pour développer l'offre d'information économique, commerciale, financière auprès des PME/PMI.

Le Centre de ressources AGOA

- La Loi sur la Croissance et les Opportunités d'Affaires en Afrique ou *African Growth Opportunity Act* (AGOA) :
 - Promouvoir le commerce, les investissements et les affaires entre les Etats Unis et l'Afrique subsaharienne
- Accès en franchise au marché américain pour beaucoup de produits africains

Le cyber – entreprises

Le point national d'information de l'OMC sur l'AGCS

DISPOSITIF OPERATIONNEL DE LA MEBF (suite)

• 4. Le Centre d'Information Juridique des Affaires (CIJA)

Mission: offrir des conseils et des renseignements de qualité de manière à combler l'ignorance des opérateurs économiques sur le système judiciaire et les normes qui régissent la forme et les activités de leur entreprise.

Activités : émissions radiodiffusées et télévisées, production de guides et brochures, conférences, consultations gratuites.

Partenaires : ordre des avocat, ordre des experts comptables et comptables agréés, ordre des notaires, chambre nationale des huissiers, association des fiscalistes, Direction Générale des Impôts, Tribunaux du commerce

3. DISPOSITIF OPERATIONNEL DE LA MEBF (suite)

5. Les Centres de Formalités des Entreprises (CEFORE)

- Les CEFORE ont pour objectif de permettre aux opérateurs économiques nationaux et étrangers, personnes physiques ou morales, d'accomplir en un même lieu, devant un seul interlocuteur, dans un délai maximum de 7 jours, les formalités et les déclarations de création d'entreprises.
- Les CEFORE sont un passage unique pour les entreprises qui doivent accomplir, sur la base d'un seul formulaire, les formalités administratives nécessaires à la création, à l'extension ou la reprise de sociétés, d'entreprises individuelles ou secondaires.
- Les formalités concernées : Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM), la déclaration d'existence fiscale et le numéro Identifiant Financier Unique(IFU), la carte de commerçant pour les personnes physiques et l'affiliation à la CNSS

DISPOSITIF OPERATIONNEL DE LA MEBF (suite)

• 6. Le Centre de Facilitation des Actes de Construire (CEFAC)

Mission:

Le CEFAC a pour mission de faciliter et de simplifier l'obtention des actes de construire, en permettant à tout demandeur d'effectuer en un même lieu et sur un même document les déclarations auxquelles il est tenu par les lois et règlements en vigueur.

Cible :

Le CEFAC est compétent à l'égard des personnes physiques et morales désirant entreprendre sur le territoire national des travaux nécessitant la délivrance du certificat d'urbanisme, du permis de construire, du certificat de conformité et du permis de démolir.
[administrations publiques, entreprises individuelles et sociétés, organismes diplomatiques et internationaux, ONG, citoyens et résidents]

Services basiques et cœur de métier : le certificat d'urbanisme, le permis de construire, le certificat de conformité, le permis de démolir

4. QUELQUES RESULTAS DE JANVIER 2004 à DECEMBRE 2007

APPUI CONSEIL	Unités	Nombre
Promoteurs accueillis	U	3064
Visites d'entreprises et diagnostic	U	704
Causeries économiques / Benchmarking	U	24
Missions circulaires sur les services conseils	U	12
dont nombre de participants	Hommes	730
Nombre de missions économiques et commerciales	U	10
Nombre d'usagers du CIDE	U	3197

4. QUELQUES RESULTAS DE JANVIER 2004 à DECEMBRE 2007 (suite)

Libellé	Nombre
<u>FSCP : juin 2004 au 31 décembre 2007</u>	
Nombre de requêtes agréées	462
Nombre de personnes ayant bénéficié de formation	5 133
Nombre d'emplois créés ou à créer avant la fin du projet	1 496
Niveau du budget prévisionnel	Environ 1,8 milliards de francs CFA (2,45 millions de DTS)
Niveau des engagements financiers	Environ 1,7 milliards de francs CFA, soit un taux de 694,61 en 3,5 ans
Nombre de consultants agréés	198
<u>Chèques services : juin 2006-31 décembre 2007</u>	
Nombre de requêtes reçues	2 809
Nombre d'interventions agréées	2 284

4. QUELQUES RESULTAS DE JANVIER 2004 à DECEMBRE 2007 (suite)

Libellé	Unité	Nombre
<u>CEFORE (de janvier 2006 à janvier 2008)</u>		
Nombre de dossiers traités	U	8 465
RCCM	U	6 092
IFU	U	9 984
CNSS	U	7 351
CPC	U	5 429

QUELQUES RÉSULTATS ILLUSTRATIFS

Financement de l'étude pour la mise en place d'une ferme pastorale à cage et atmosphère contrôlées, qui a bénéficié d'un prêt bancaire de 100 millions

Assistance technique pour la conclusion d'un partenariat entre un établissement canadien et un centre burkinabé d'enseignement supérieur : une filière agroalimentaire mise en place

1er contrat international pour une association de femmes productrices de beurre de karité : plus de 40 tonnes exportées

Appui à la modernisation de la gestion d'une compagnie de transport : 40 nouveaux cars achetés

Mise à niveau d'une entreprise industrielle textile : la production journalière passe de 3 tonnes à 7 tonnes/jour

QUELQUES RÉSULTATS ILLUSTRATIFS

Formation de 50 garagistes de Ouagadougou en techniques de réparation des moteurs à injection

Appui à la transformation d'un établissement de crédit en banque des PME

Appui d'une huilerie pour l'étude de faisabilité en vue de la mise en place d'une unité de production de bio-diesel sur la base de la transformation des graines de coton

Formation diplômante par l'IDCE (France) de 50 consultants au métier du conseil

Transformation du coton burkinabé en produits de luxe pour la décoration intérieure



JE VOUS REMERCIE.